

MAIRIE DE VERSONNEX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 octobre 2015 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire) – S.FILOCHE - JM.JOANNES - C.CAMPO - F.PERRET – (Adjoints) - A.LECLERE – E.HEDRICH (20h45) – N.BLOUQUY - P.HEIDELBERGER - JM.CHARREAU - P.CURCIO - D.DEVISCOURT – R.MERLEAU- B. BOULAGNON – R.PERRET

ABSENTS EXCUSES : E.MARTIN (procuration à JM.JOANNES) - B. DE BENOIST (procuration à JM.CHARREAU) – C.LATHOUD (procuration à A.LECLERE) - G.ROUMET (procuration à R.MERLEAU)

1 – Nomination du secrétaire de séance.

J.M.Charreau est nommé secrétaire de séance.

2 – Démission conseillère municipale

Le maire informe le conseil de la démission de F.GRAND, effective au 29 septembre, et la remercie pour le travail effectué. Il procède à l'installation de Roxane PERRET, conseillère suivante sur la liste Versonnex2020.

R.PERRET souhaite siéger auprès des commissions suivantes :

- Animation – culture – CCAS

Par ailleurs, F.PERRET se propose de remplacer F.GRAND auprès de la Prévention Routière.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/09/2015

JM.CHARREAU (point 10 – informations diverses)

Il convient de modifier comme suit « La ligne Z : nous attendons l'acceptation de financement du Département pour les trajets supplémentaires demandés par Versonnex.

4 – Tirage au sort des acquéreurs des parcelles du lotissement « les Buissons »

Le maire procède, comme convenu par délibération du 1^{er} juin 2015, au tirage au sort pour l'attribution des parcelles du lotissement « les Buissons » :

- Lot n° 1 : 1^{er} : Mr. STRANO - 2^{ème} M.Mme BARBAR
- Lot n° 2 : 1^{er} M.Mme MONTEIRO
- Lot n° 3 : aucun candidat : il sera proposé à M.et Mme BARBAR de leur attribuer ce lot

JM.JOANNES annonce que les travaux de viabilisations vont débuter cet automne. Le notaire sera approché pour la rédaction des actes de vente des parcelles.

5 – Garde-champêtre : lancement de la procédure de recrutement

Le maire rappelle au conseil que lors de la commission environnement- sécurité du 9 septembre, le cahier des charges a été établi pour la future embauche d'un garde-champêtre sur la commune. Il souhaite l'avis du conseil municipal sur cette embauche. B.BOULAGNON demande pourquoi cette embauche est gérée par la commission sécurité et non par la commission personnel. Il lui est répondu que la commission sécurité a travaillé sur le cahier des charges relatif aux missions du garde-champêtre mais que le relais sera pris par la commission personnel. Elle demande également pourquoi la commune n'opterait pas pour une mutualisation de ce service avec d'autres communes et pourquoi décider d'un garde-champêtre plutôt qu'un policier municipal. J.DUBOUT répond que le groupe de travail de la CCPG réfléchit sur une police intercommunale, mais que la mise en place risquant de prendre énormément de temps, il préfère que Versonnex avance seule sur ce projet. Par ailleurs, F.PERRET précise que le policier municipal ne peut intervenir seul sur le terrain, alors que le garde-champêtre oui.

L'annonce proposée est la suivante :

Les missions :

- *Prévention, sécurité, ordre, salubrité et tranquillité publique :*
 - Présence sur les points de rassemblements (sportifs ou de jeux...) à des horaires différents,
 - Médiation possible auprès des administrés,
 - Visites régulières privilégiant le contact la relation publique (sensibilisation aux renseignements)- JM.JOANNES demande des précisions sur ce point, J.DUBOUT répond qu'il s'agit, dans le cadre de la proximité, d'être capable de regarder ce qui se passe dans la commune.
 - Police autour des points verts et déchets sauvages, (J.DUBOUT précise que la CCPG envisage de mettre des moyens pour une police des points verts)

- Sécurité à la sortie des écoles (intervention 2 fois par semaine)
- Animaux dangereux, errants ou perturbant le voisinage. JM.JOANNES profite de ce point pour signaler le problème des chiens, proches du Chemin de la Commune, qui aboient nuit et jour. J.DUBOUT répond qu'un arrêté a été pris et envoyé au propriétaire de ces animaux. Il précise, que le garde-champêtre pourra, au vu de ses fonctions, verbaliser en cas de besoin
- *Surveillance générale du domaine public et des bâtiments communaux,*
- *Circulation, stationnement et occupation du domaine public :*
 - Contrôles de vitesse en collaboration éventuelle avec les communes limitrophes
 - Droits de place, cirques, permissions et autorisations de voirie
 - Epaves
 - Rédaction de procès-verbaux ou constats,
- *Urbanisme*
 - Vérification de la conformité des permis de construire et déclarations de travaux
 - Préparation des arrêtés, application et contrôle
- *Opérations et police funéraire (dévolues actuellement au maire)*
- *Divers*
 - Distribution occasionnelle de plis divers et affichage
- *Gestion de la régie d'Etat, des amendes forfaitaires et des consignations. (à vérifier)*

D.DEVISCOURT demande si le garde-champêtre portera un uniforme et si une voiture de fonction est nécessaire. Il lui est répondu oui pour l'uniforme, mais que la voiture n'est pas obligatoire.

Le profil du candidat :

- Maîtrise de la réglementation inhérente à la fonction
- Maîtrise de soi, discipline, rigueur et sens des responsabilités
- Discrétion et devoir de réserve
- Sens du travail en équipe, des relations humaines et de la communication
- Polyvalence, capacité à s'organiser seul
- Sens du service public et du relationnel avec les administrés
- Qualités rédactionnelles exigées
- Maîtrise de l'outil informatique
- Titulaire du permis B
- Disponibilité et horaires décalés
- Bonne condition physique.

Recrutement :

Recrutement sur liste d'aptitude ou par mutation. Possibilité de logement

Date d'embauche : 1^{er} janvier 2016

Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2015

Rémunération indiciaire selon le grade + régime indemnitaire + 13^{ème} mois + chèques déjeuner + participation à mutuelle santé labellisée.

Délibération : vote oui par 17 voix pour, 1 voix contre (B.BOULAGNON qui préférerait l'embauche d'un policier municipal) et 1 abstention (D.DEVISCOURT qui ne ressent pas spécialement le besoin de plus de sécurité sur la commune) pour autoriser le maire à créer le cadre d'emploi et effectuer les démarches administratives liées à cette embauche.

6 – Agenda d'Accessibilité (Ad'ap)

Le maire demande au conseil de l'autoriser à déposer la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée pour les ERP. (Etablissements Recevant du Public). Il précise que les rapports ont été faits pour les écoles, la mairie, la salle Pierre Jaques, la Forge, l'église et les salles associatives. Les commerces ont été également listés et les commerçants ont rédigé une déclaration sur l'honneur d'accessibilité puisque l'ensemble de ces des commerces sont relativement récents.

Le formulaire de demande ainsi que la programmation des travaux sur 6 ans et les coûts induits ont été transmis à la Préfecture, il restera la délibération à joindre. Un exemplaire de ces documents sera envoyé à chaque conseiller avec le présent procès-verbal. D.DEVISCOURT demande par qui les montants ont été calculés, J.DUBOUT répond qu'il s'agit du cabinet BATISAFE.

J.DUBOUT ajoute que dans le cadre des exigences réglementaires, il convient de joindre une notice pour l'accessibilité de la voirie et qu'il appartient à la commune de définir les itinéraires souhaités accessibles sur la

voirie. Il a rencontré un assistant à maître d'ouvrage pour ce travail et deux devis sont arrivés en mairie. Il aurait aussi souhaité faire réaliser un état des lieux de l'état de la voirie communale.

Délibération pour l'autoriser à déposer l'agenda et l'autoriser à prendre l'attache d'un maître d'ouvrage pour le diagnostic accessibilité de la voirie. Vote Oui à l'unanimité

7 – Maison médicale :

- a) *validation du programme technique détaillé de l'enveloppe et validation de la prime allouée aux architectes candidats.*

Le cahier des charges ainsi que le programme de l'opération ont été rédigés et validés. 4 architectes ont été contactés, le rendu des candidatures se fera lors de la commission du 12 octobre 2015. 3 seront choisis, et les esquisses seront présentées au conseil municipal de janvier 2016 pour le choix du prestataire.

S.FILOCHE demande si la prime allouée aux architectes non retenus est obligatoire. JM.JOANNES répond que oui dès lors que l'on fait travailler des architectes sur un projet et que l'on exige une esquisse. N.BLOUQUY demande comment a été défini l'espace de chaque praticien. JM.JOANNES répond que les surfaces ont été discutées en réunions avec les praticiens, selon leurs souhaits et selon la réglementation applicable pour ce genre de locaux. D.DEVISCOURT demande quelles sont les normes en matière d'accessibilité pour handicapés. JM.JOANNES répond que les architectes sont sensés les connaître ; par ailleurs, bureau de contrôle et coordonnateur SPS seront chargés de vérifier la conformité du projet architectural selon les normes en vigueur. P.CURCIO demande si on a déjà une idée du prix du loyer pour la maison médicale. J.DUBOUT répond que non pour l'instant, mais que la commune fera son possible pour éviter un loyer trop élevé.

N.BLOUQUY demande s'il y aura des logements au-dessus du bâtiment. JM. JOANNES répond que cela avait été envisagé dans un premier temps avec l'idée de pouvoir aménager l'étage en logements de fonction. Dans le programme il est d'ailleurs prévu un ascenseur de façons à pouvoir éventuellement un jour transformer ces logements en locaux médicaux si besoin.

D.DEVISCOURT se demande, sachant qu'il s'agit d'un projet comprenant un certain nombre de praticiens, il ne serait pas judicieux de prévoir un projet modulable permettant d'accueillir d'autres nouveaux praticiens ou de transformer intérieurement le bâtiment en fonction des demandes ou des défections. J.DUBOUT dit qu'il ne faut pas être pessimiste, que le cahier des charges a prévu une répartition des pièces pour accueillir suffisamment de praticiens et leurs remplaçants éventuels. JM.JOANNES ajoute que le cahier des charges a été rédigé de manière précise pour entrer dans un budget précis. J.DUBOUT précise que le PLU oblige à conserver 50 % du terrain en espaces verts, il souhaite également prévoir un terrain aménagé pour les enfants, et qu'à ce titre un bâtiment extensible n'est pas envisageable.

Délibération : oui à l'unanimité

- b) *Prise en charge par la commune des extincteurs et divers petits matériels installés dans les modulaires provisoires*

Le maire explique que la commune a pris en charge, par convention, l'installation des modulaires sur le terrain, les praticiens en assurant la location. Il a fallu installer des extincteurs, qui n'étaient pas inclus dans la convention signée. C'est la raison pour laquelle il demande au conseil de l'autoriser à prendre en charge ces extincteurs ainsi que divers branchements et petits matériels (bureau, câbles, etc) qui seront transférés dans la future maison médicale ensuite. Il fait également part au conseil qu'actuellement un contact est établi avec une jeune médecin qui souhaite venir s'installer à Versonnex, mais qui demande à la commune de l'aider notamment pour l'achat de matériel et mobilier nécessaires. B.DE BENOIST est en discussion avec elle à ce propos. Un rendez-vous doit être organisé prochainement avec les élus et le Dr DOTT pour étudier la liste de matériels qu'elle a transmise. JM.CHARREAU propose de définir une fourchette de prix pour cette aide.

Le maire propose de délibérer dans un premier temps sur la prise en charge des extincteurs et divers petits matériel, et de se prononcer sur le montant à allouer pour la prise en charge des souhaits du nouveau médecin, lors du conseil de novembre

Délibération : oui à l'unanimité pour le petit matériel

8 – Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Attribution du marché viabilisations pour le lotissement « les Buissons », suite à la synthèse faite par le cabinet de géomètres « Ducret-Barthélémy ». 3 offres sont parvenues en mairie. Il a été décidé, après étude du

géomètre et précisions demandées aux trois prestataires, notamment sur l'enrobé, d'attribuer le marché à l'entreprise RANNARD, pour un montant de 77 749.50 € HT.

9 - **Informations communautaires**

Urbanisme (JM.JOANNES)

Les points à l'ordre du jour concernaient principalement des accords de modifications de PLU de communes ainsi que des PUP, ne représentant qu'un intérêt purement informatif. Lors de la commission du 13 octobre, il sera question de la convention d'application du droit des sols.

Gestion et Valorisation des déchets (J.DUBOUT) :

Le maire présente le PowerPoint de la présentation qui a été faite en commission, et dont un exemplaire est joint au présent PV.

S.FILOCHE demande si les containers semi-enterrés seront posés avant 2019. J.DUBOUT répond qu'il faut faire pression sur les prestataires. Semcoda s'intéresse pour l'instant aux immeubles neufs, ce qui entraîne des retards pour les constructions anciennes. Il ajoute aussi qu'un état par commune a été fait et qu'il y a moins de déchets sur Versonnex.

N.BLOUQUY estime que s'il est constaté que les communes trient mieux leurs déchets, le bénéfice en découlant devrait être reversé. J.DUBOUT répond que pour l'instant les sommes sont réinvesties.

Patrimoine : il est décidé que le référent accessibilité serait J.DUBOUT

10 - **Commissions communales**

A) Commission Scolaire (A.LECLERE et C.CAMPO)

Concernant le projet d'école avec Sauverny, il conviendra de prévoir une réunion avec eux pour définir les exigences financières de chaque commune et surtout de voir quelle formule proposera Sauverny pour le terrain leur appartenant, et sur lequel le bâtiment serait construit (mise à disposition ou autre). A l'issue de cette réunion, nous prendrons la décision de mutualiser ou non la construction de cette école.

Le Conseil Municipal des Jeunes est animé par Cécile PIERRE, aidée de D.DEVISCOURT, C.CAMPO et A.LECLERE. Il a été demandé aux jeunes d'être présents à ce conseil au moins sur la durée du projet qu'ils veulent développer. Deux projets sont en gestation : un film – une animation paintball. Les élus sont invités à intégrer cette équipe en fonction des projets, de leurs compétences et de leur envie.

Terrains multisports : le dossier pour demande de subvention est en cours. La FFF devrait se positionner avant mi-octobre.

B) Commission Environnement – sécurité (F.PERRET)

Une vingtaine de participants à la journée « nettoyons la nature ». Parmi les déchets récupérés, on trouve un canapé, un microonde, une caravane, etc...

C) Commission Animation – communication – journal

P.HEIDELBERGER informe qu'une page a été créée pour les élus (elus.versonnex.fr), ainsi qu'un agenda spécifique mairie.

A.LECLERE demande s'il est possible de créer une page blog pour le CMJ.

N.BLOUQUY ont rencontré les élus de la commission animation de Sauverny au sujet du projet commun « zone de gratuité » qui aura lieu le week-end du 30 avril 2016 à la salle de Sauverny : il s'agit d'un lieu d'échanges où les gens amènent la veille les choses qu'ils veulent donner. Selon le type d'objet, un ou des bouchons en liège, leur sera remis. Le lendemain, les objets récupérés contre bouchons seront emmenés. Ce qui restera sera distribué à des associations caritatives. Un appel est lancé aux membres du conseil pour une collecte de bouchons.

La nuit de la guitare aura lieu samedi 10 octobre à 20 h30. Un appel aux bonnes volontés pour aider durant la soirée est lancé.

D) Commission travaux (J.DUBOUT)

Le parquet de la Salle Pierre Jaques sera terminé pour la nuit de la guitare. Le bilan a été fait avec l'assureur. Sur un total de 123000 €, la commune sera remboursée à hauteur de 99 942 €. Sur les 21000 € restants, l'assurance rembourse la vétusté. Il restera environ 2000 € seulement à charge de la commune.

E) CCAS (B.BOULAGNON)

La semaine bleue avec les anciens et les enfants de l'école, aura lieu semaine prochaine.

Le goûter est prévu le 16 octobre.

11 - Informations diverses

- Réponse du Conseil Départemental sur la ligne Z. JM.CHARREAU estime que nous ne pouvons pas nous satisfaire de la réponse du département, c'est pourquoi il a préparé un nouveau courrier pour défendre à nouveau le renforcement des lignes Z et TER. Les TPG ont également écrit au Département pour obtenir une réponse avant fin novembre. Par ailleurs, la Région a répondu à la mairie de Grilly, de se rapprocher de la CCPG.
- Réunion en Sous-Préfecture pour les logements communaux loués aux agents soumis à astreintes. Une réunion est prévue le 6 octobre. Le point sera fait lors du prochain conseil.
- Venue de Mme Véronique BAUDE et M. Gérard PAOLI, conseillers départementaux, lors de la séance du conseil municipal de décembre. Rendez-vous pris à 19h30 avant séance publique de 20h30. La réponse n'est toujours pas arrivée en mairie.
- Le Planning des permanences pour les élections régionales a été transmis aux conseillers qui se sont positionnés sur les créneaux horaires qui leur convenaient.
- Un contrôle URSSAF prévu le 29 octobre.
- N.BLOUQUY propose de prévoir de refaire le marquage du parking de la boulangerie.

Séance levée à 22 h 50

Fait à Versonnex, le 23 octobre 2015

Le maire,

Jacques DUBOUT